

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 415

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 3**

Substituer aux alinéas 4 et 5 l'alinéa suivant :

« a) La première phrase du I est ainsi rédigée : Un département et une région, lorsqu'ils sont limitrophes, peuvent demander, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes, une modification des limites régionales visant à inclure le département dans le territoire de la région concernée. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.